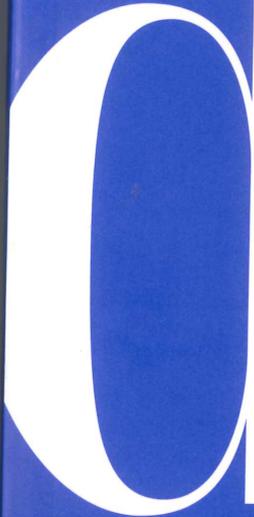


Didactique



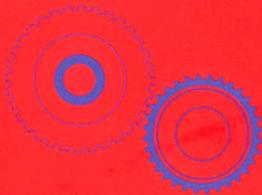
Jean-Pierre Cuq • Isabelle Gruca

**COURS
DE DIDACTIQUE
DU FRANÇAIS
LANGUE ÉTRANGÈRE
ET SECONDE**

4^e édition

NOUVELLE
ÉDITION

FLE
PUG



COURS DE DIDACTIQUE DU FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE ET SECONDE

Un ouvrage de référence pour tous les enseignants, futurs enseignants et chercheurs de français langue étrangère et seconde.

À l'image de ses trois versions précédentes, cette nouvelle édition du *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde*, revue et augmentée, propose une vue générale des connaissances actuelles en FLE et FLES, accompagnée d'un grand nombre d'informations pratiques.

Le livre explique comment la didactique du FLE s'est structurée en discipline autonome et s'attache à décrire les diverses situations d'apprentissage et d'enseignement, la classe et ses acteurs. Il analyse le domaine méthodologique et ses déclinaisons (FLE, FLS, FOS, FOU, etc.) ainsi que les concepts et notions qui lui sont attachés : les compétences de compréhension et de production, l'évaluation et les certifications. Il explore enfin les outils d'intervention comme la grammaire, le lexique, la littérature, les documents authentiques ou la traduction, et présente quelques-unes des techniques et des activités de la classe de langue et des technologies qui permettent de les mettre en œuvre.

Jean-Pierre Cuq et **Isabelle Gruca** sont didacticiens, spécialistes du français langue étrangère et seconde et enseignants-chercheurs à l'université Nice Sophia Antipolis.



9 782706 126772

Presses universitaires de Grenoble
15, rue de l'Abbé-Vincent
38600 Fontaine

ISBN 978-2-7061-2677-2

Le champ du français langue étrangère et seconde

On s'attachera dans ce premier chapitre à rappeler comment le domaine s'est peu à peu structuré à cause de la diffusion de son objet linguistique, la langue française, et par la réflexion méthodologique qui l'a fait admettre dans les mentalités comme une langue étrangère. C'est de ce double mouvement diachronique qu'est issue la situation actuelle dont rend compte le concept de champ.

1.0. Pourquoi parle-t-on de FLE ?

S'il y a une expression qui fait aujourd'hui partie du vocabulaire universitaire français tout en gardant une bonne part de mystère, c'est bien celle de français langue étrangère. *Français*, on voit bien ce que c'est (encore que...), et *langue étrangère*, c'est à peu près clair. Mais du mariage un peu inattendu entre les deux est né un être académique curieux, à qui il a bien fallu faire une (petite) place dans la famille, sans être vraiment sûr qu'il en soit digne. Comme tous les enfants dont on suspecte un peu les origines, il éprouve un fort besoin de prouver sa légitimité¹. Comme tous les enfants issus de cultures différentes, il a plus ou moins conscience de représenter un prototype d'avenir.

Du vocabulaire universitaire français, disions-nous, ou tout au plus de celui des autres pays de langue maternelle² française. En effet, si le français est de façon évidente une langue étrangère, c'est pour ceux qui se l'approprient autrement que de façon native. Mais ceux-là ont conscience d'apprendre le français, et non le français langue étrangère, comme on apprend chez nous l'anglais ou l'italien et non pas l'anglais langue étrangère ou l'italien langue étrangère. Quant à ceux qui l'enseignent, s'ils sont francophones natifs, ce n'est pas une langue étrangère qu'ils enseignent, mais leur langue à des étrangers, et s'ils sont étrangers, ils sont dans le même cas que leurs élèves vis-à-vis de cette langue. On voit par là que la langue française ne peut être le support objectif de la classification d'étrangère, et qu'il ne peut dès lors s'agir que du type de relation que ceux qui l'apprennent ou l'enseignent entretiennent *a priori* avec elle.

Mais qui sont ces *apprenants*³? On peut répondre avec optimisme que tous les étrangers sont des apprenants potentiels de français, mais en réalité certains d'entre eux le sont plus que d'autres :

– des jeunes scolarisés dans des pays qui offrent le français comme choix disciplinaire ; des adultes volontaires qui éprouvent un désir ou des besoins linguistiques ou culturels particuliers. C'est à eux qu'on pense en premier lieu et c'est du type de public qu'ils représentent que rend compte l'histoire méthodologique de l'enseignement des langues étrangères dont relève celle du français ;

– mais ce sont aussi, et peut-être surtout, ceux qui vivent dans des pays où le français est aujourd'hui présent pour des raisons historiques et politiques. Quand on y regarde de plus près, on s'aperçoit que c'est, au moins autant que de la prise en compte effective du premier type de public que nous venons d'évoquer, de la prise de conscience progressive des problèmes que leurs relations avec le français ont suscités chez ces derniers qu'est née, dans les années 1960, la discipline appelée français langue étrangère.

1.1. La structuration diachronique du champ

1.1.1. Comment le français devint langue étrangère

Observons d'abord que, traditionnellement, l'étranger (voire, dans l'antiquité, le barbare), est celui qui ne partage pas le même idiome, et cela peut aller, par degrés plus ou moins sensibles, du patois du village voisin à la langue la plus exotique. De ce point de vue, le mythe de l'universalité de la langue française et des valeurs qu'elle était seule censée véhiculer a longtemps entretenu la fiction que le français n'était étranger à personne.

Et pourtant, les travaux récents des historiens du français langue étrangère ont montré comment, dans les pays d'Europe en particulier, notre langue a été enseignée comme une langue étrangère. On trouve par exemple dans les numéros de la revue de la SIHFLES⁴, *Documents pour l'histoire du français langue étrangère et seconde*, des travaux qui portent sur une quarantaine de pays, principalement européens ou méditerranéens. Certes, beaucoup reste à faire dans l'établissement de ces connaissances⁵, mais la répartition même de ces études montre que l'enseignement de notre

3. On préfère généralement ce terme à celui d'élève car il implique une posture active face à l'objet d'apprentissage et un autre type de relation avec l'enseignant. Pour la même raison on le préférera à celui d'enseigné qu'on trouve parfois dans la littérature spécialisée.

4. Société internationale pour l'Histoire du Français langue étrangère et seconde. Voir *infra*.

5. La plupart des très nombreuses thèses de doctorat ou des mémoires de master consacrés à tel ou tel aspect de l'enseignement/apprentissage du français aujourd'hui dans les pays étrangers ne font pas l'économie d'une petite mise en perspective historique. On peut consulter utilement, en cas de besoin précis, le fichier national des thèses.

langue à des étrangers et souvent par des étrangers est une histoire ancienne, qui a nécessité beaucoup d'ingéniosité pédagogique, mais aussi, souvent, des efforts et des changements d'ordre culturel ou politique.

En Italie par exemple, qui est un des pays où l'histoire de l'enseignement du français est le mieux connue, Carla Pellandra⁶ montre comment « l'enseignement du français, art d'agrément pour former un parfait gentilhomme et une dame à la mode, devient au cours du XIX^e siècle, une discipline scolaire ». Évidemment, ce changement de statut implique des changements didactiques importants : non seulement les lieux d'enseignement, la sociologie des enseignants changent, mais aussi les modes de transmission du savoir et les outils pédagogiques.

Mais ce qui est le plus important pour l'établissement d'une cohérence disciplinaire, c'est tout d'abord le fait que des chercheurs aient ressenti la nécessité, à la fin du XX^e siècle, non seulement de collecter ce savoir, mais encore de se regrouper en une société savante internationale pour établir son histoire. C'est aussi que des indispensables monographies, soumises à un inévitable pointillisme, se dégagent des propositions méthodologiques de recherche qui structurent les bases diachroniques des connaissances actuelles. Valérie Spaëth⁷ propose ainsi « de travailler sur quatre plans qu'il s'agit sans cesse d'articuler : les plans politique, théorique, méthodologique et pédagogique ». Ces cadres généraux sont eux-mêmes théoriquement structurés :

– le cadre politique de la diffusion du français, qui est le cadre le plus général, est structuré par six types de relations : les relations de conquête, les relations de dépendance politique avec la France (qui peuvent suivre celle de la conquête), la relation de dépendance légale et institutionnelle (par exemple l'Alliance française, qui est parmi les premières institutions privées à différencier un enseignement aux étrangers et un enseignement aux colonisés), la relation de dépendance culturelle (immigration, phénomènes de diaspora), la relation de dépendance sociale (par exemple l'adoption du français par une large partie de la classe dominante dans la Russie tsariste), la relation neutralisée politiquement par l'interdépendance culturelle (relations quasi neutralisées entre entités politiques et culturelles de puissance comparable), relation non-chargée politiquement et culturellement (là où l'apprentissage du français « ne présente pas d'attraits distinctifs immédiatement perceptibles ») ;

– le cadre institutionnel, qui « donne accès aux variations de normes linguistiques diffusées et, par conséquent, offre une véritable articulation avec les aspects méthodologiques et pédagogiques de la recherche » est lui aussi structuré par six sous-types : le cadre institutionnel public exogène (les textes officiels), le cadre institutionnel public endogène en coopération avec la France (dans le cas des anciennes colonies),

6. Pellandra C., « La scolarisation d'un art d'agrément : l'enseignement du français en Italie au XIX^e siècle », *Documents*, n° 14, 1994, p. 92-101.

7. Spaëth V., « Généalogie du français langue étrangère », *Documents*, n° 21, 1998, p. 53-61.

le cadre institutionnel public endogène (les textes officiels étrangers), le cadre institutionnel privé exogène (par exemple les congrégations, l'Alliance française, etc.), le cadre institutionnel privé endogène (par exemple les associations de professeurs), et le cadre non institutionnel (préceptorat, autoapprentissage) ;

– le cadre théorique et méthodologique : il concerne l'étude des rapports entre l'enseignement du français et l'enseignement des autres langues étrangères, les différents usages des méthodologies d'enseignement des langues ;

– le cadre pédagogique : il concerne l'étude des applications effectives des prescriptions officielles (par exemple dans les manuels) en fonction des réalités économiques ou sociales.

Les différentes études qui relèvent de ces cadres théoriques montrent comment, dans les mentalités des populations concernées, mais aussi et peut-être surtout dans celles des chercheurs et des enseignants (c'est-à-dire finalement chez ceux qu'on va appeler aujourd'hui les acteurs du champ), s'est peu à peu précisée la relation même entre *étranger* et *langue française*. C'est l'étude des différentes facettes de cette relation qui constitue l'objet même de la discipline.

1.1.2. Pas de FLE sans diffusion du français

Ainsi donc, même si la classification d'étrangère est potentiellement disponible pour toutes les langues naturelles (il suffit pour cela que des non natifs fassent une démarche d'appropriation), c'est la diffusion d'une langue particulière, qu'elle soit culturelle ou politique, qui actualise cette potentialité. Dans le cas du français, les deux modes de diffusion ont historiquement fonctionné. Par exemple : politique sur le territoire de l'hexagone actuel, politique en Grande-Bretagne dès le x^e siècle, culturel à l'époque des lumières, politique aux époques coloniales, politique dans les régions où le français est aujourd'hui *langue seconde*⁸, culturelle dans les régions où il est langue étrangère...

Ces causes premières sont *a priori* extra-didactiques. Mais, parce qu'elles conditionnent la géographie linguistique actuelle, qui est le macrocadre de son champ, la recherche en FLE ne peut les ignorer. À ce titre, l'Histoire, qu'elle soit événementielle ou culturelle, est une discipline de référence fondamentale pour le FLE qui, à son tour, est l'un de ses agents.

1.1.3. Les moyens de la diffusion

La diffusion d'une langue implique que se mette rapidement en place ce qu'on pourrait appeler une logistique linguistique. Plusieurs exemples d'échec ou d'échec relatif de diffusion linguistique en témoignent. C'est le cas par exemple de ce qui s'est passé dans certains pays africains, comme la Guinée, qui ont légitimement

tenté, après l'indépendance, de diffuser certaines de leurs langues nationales par le biais de l'école : le manque de maîtres qualifiés, de manuels scolaires et d'ouvrages de référence a non seulement voué ces tentatives à l'échec, mais a gravement retardé la prise de conscience de leur utilité par les populations concernées. Au contraire, le succès certes encore relatif de l'arabisation dans les pays maghrébins, mais qui sera sans doute positivement achevée en l'espace de deux générations, est en partie⁹ dû à l'existence d'une longue tradition linguistique en arabe qui a favorisé, même si beaucoup reste encore à faire, la production de manuels, d'ouvrages de référence et la formation des maîtres.

Le français a, quant à lui, bénéficié de circonstances plus favorables. Même s'il est clair que plusieurs grandes avancées méthodologiques dans son enseignement aux étrangers se sont en partie faites sous la pression d'événements non didactiques (la guerre de 1870 ou la décolonisation par exemple), il n'a pas eu à répondre à des situations d'urgence telle que celle évoquée par l'exemple guinéen, ni même à de véritable révolution scolaire comme celle que représente l'arabisation de l'enseignement au Maghreb. Au contraire, il a eu pour lui non seulement la durée de diffusion (en grande partie due à l'étonnante continuité politique qui s'est toujours manifestée sur ce sujet dans notre pays), mais il a même été le principal agent de la scolarisation de masse, dès qu'elle a été initiée à la fin du xix^e siècle.

Le français a donc pu développer au fil des années une logistique de diffusion qui se manifeste sur plusieurs plans.

Le plus manifeste est le plan humain et institutionnel, celui des enseignants, des diffuseurs de la langue et des institutions qu'ils font vivre et qui, en retour, structurent leur activité¹⁰.

Mais le moyen le plus connu est sans doute celui qu'on qualifiera dans un premier temps de méthodologique. Sous divers vocables qu'il s'agira bien entendu de mettre au clair (art d'enseigner, pédagogie, méthodologie, linguistique appliquée, didactique, didactologie), le français, en tant que langue étrangère (FLE), s'est en effet peu à peu forgé un arsenal de moyens destinés à faciliter son appropriation par des non natifs. Bien entendu, il ne l'a pas fait en totale indépendance des autres langues vivantes qui ont connu des conditions de développement comparables aux siennes et il a naturellement trouvé son insertion dans le domaine d'action et de réflexion qui est celui de la didactique des langues (DDL). La DDL, même si elle doit toujours avoir un œil sur l'appropriation des langues en milieu naturel (qui est plus proprement le domaine de l'*acquisition*, et en partie celui de l'*interaction*), s'intéresse prioritairement à l'appropriation d'une langue en milieu non naturel, c'est-à-dire à l'enseignement et à l'apprentissage. On trouvera une brève histoire de cette réflexion méthodologique au chapitre 3 de la deuxième partie.

9. Une autre raison, sans doute fondamentale, est la très forte valeur symbolique (identitaire et religieuse) attachée à la langue arabe par l'ensemble des populations concernées.

10. Il sera développé dans la troisième partie de ce chapitre et au chapitre 3.

1.1.4. L'expansion de la langue française

Il est bien entendu hors de question de développer ici cet aspect des choses¹¹. Il est cependant fondamental que les enseignants de FLE aient en tête au moins les grandes lignes des étapes de la diffusion historique de la langue française. En effet, le français, tel Athéna, n'est pas sorti tout armé de la tête de son père le latin. Au fur et à mesure de son expansion, il a évolué, s'est transformé et enrichi au contact d'autres langues et par ses créations propres. Cette évolution se poursuit aujourd'hui encore, en France comme dans les autres pays francophones, et fait du français un objet éminemment mouvant et soumis à des variations de natures diverses.

De façon commode pour notre propos, on laissera de côté les périodes dites du *gallo-roman* (grosso modo du début de l'ère chrétienne à la fin de l'Empire romain d'Occident en 476), et celle du *proto-français* (grosso modo de Clovis à Charlemagne). Aussi commodément, on admettra avec les historiens les *Serments de Strasbourg* (842) comme acte de naissance d'une langue qui se distingue alors assez nettement du latin. Le système féodal fondé par la dynastie capétienne (Hugues Capet, 987) contribuera à la diffusion de l'idiome royal¹². Cette période, dite de l'*ancien français*, durera jusqu'au milieu du xiv^e siècle. À cette date, les principales mutations phonétiques sont achevées, les déclinaisons héritées du latin et déjà simplifiées à deux cas ont disparu. Même s'il s'agit encore d'une époque pendant laquelle notre idiome acquiert peu à peu son statut définitif dans le royaume de France (1529, création du futur Collège de France, 1539, Ordonnance de Villers-Cotterêts), on négligera aussi la période dite du *moyen français* qu'on peut situer entre le début de la guerre de Cent Ans (1328) et la fin des guerres de Religion (1598).

C'est en effet avec le *français classique* du xvii^e siècle (illustré par les Boileau, Molière, Racine, Madame de La Fayette, etc.), et soutenu par des actes politiques forts, tel la création de l'Académie française en 1635) que va s'imposer dans les mentalités françaises l'idée nationalement fondatrice d'une langue non seulement supérieure aux idiomes qu'elle côtoie sur le territoire national et qu'elle va peu à peu évincer, mais encore digne d'être adoptée par tout ce que le monde d'alors (c'est-à-dire, finalement, l'Europe) compte de bonne société. C'est cette idée qui fera la fortune du *français moderne* au xviii^e siècle, jusqu'au point d'orgue quasi-mythique que représente en 1784 la victoire de Rivarol¹³ au concours de l'Académie de Berlin

11. Il est en revanche indispensable à tout enseignant de français de lire au moins un ouvrage d'histoire de la langue qu'il enseigne. Reportez-vous à la bibliographie ou à l'un ou l'autre des très nombreux ouvrages qui en traitent.

12. Pour une opinion contraire, voir Cerquiglini B., *La naissance du français*, PUF, « Que sais-je? », 1991, p. 114-124.

13. Les Français se plaisent, sans trop d'élégance, à oublier le colauréat de Rivarol, Jean-Christophe Schwab.

sur l'*universalité* de la langue française. Or, cette langue de Voltaire, de Rousseau, de Diderot, est déjà très proche de notre français contemporain et les lycéens français d'aujourd'hui peuvent la lire sans qu'il soit besoin de la transcrire, ce qui n'est certes plus le cas de celle de Montaigne, ni peut-être de celle de Corneille. En même temps qu'elle trouve une forme relativement stabilisée, au moins à l'écrit, elle devient un objet légitime de diffusion hors de son territoire d'origine, une véritable *langue étrangère*.

À l'époque de la révolution cependant, on estime que 20 % de la population seulement est totalement francophone. Il existe donc une grande marge pour la diffusion interne de la langue. C'est l'école de la Troisième République (lois de Jules Ferry entre 1881 et 1886) qui sera le principal artisan de cet effort. En devenant un objet d'enseignement mais aussi le médium des enseignements de l'école obligatoire, le français, qui n'était sociologiquement parlant la langue maternelle que d'une faible partie de la population, et la *langue seconde* d'une majorité de Français, inverse peu à peu cette tendance et, en l'espace de trois générations, prend le statut didactique de *langue maternelle* dans les écoles de la République. On peut dire que c'est aux environs de la guerre de 1939-1945 que cette gigantesque opération d'unification nationale par la langue est quasi achevée, du moins pour la métropole¹⁴. Certaines persistances ou résurgences de revendications pour la reconnaissance ou l'enseignement de langues régionales (Alsace, Bretagne, Corse, Occitanie et Provence, Pays Basque, DROM-COM, etc.), la prise en compte récente de problèmes d'enseignement liés à la présence de langues exogènes dans les écoles ne sauraient, aujourd'hui du moins, remettre fondamentalement en cause cet acquis : le français est devenu la langue des Français.

Mais, loin d'attendre la fin de ce mouvement en métropole, le français s'est très vite exporté hors des frontières. Pour des raisons essentiellement culturelles en Europe au xviii^e et au xix^e siècle, on l'a dit, mais aussi pour des raisons coloniales sur les autres continents. On distingue deux grandes périodes d'expansion.

La première période débute au xvi^e siècle avec l'exploration du Canada (première expédition de Jacques Cartier en 1534, fondation de Québec en 1608 par Champlain), et se poursuit plus au sud au siècle suivant par la fondation de Cayenne (1637), l'acquisition des Antilles (Martinique et Guadeloupe en 1653) et d'Haïti (1697). À la fin du xvii^e et au xviii^e siècle, c'est plutôt l'océan Indien qui voit l'arrivée des Français : quelques comptoirs sur les côtes de l'Inde (dont Pondichéry), l'île Bourbon (1663), qui deviendra la Réunion (en 1793), l'île Maurice (1715) et les Seychelles (1742). On appelle généralement cette période *le premier empire colonial français*. Plusieurs de ces territoires ont aujourd'hui acquis leur indépendance (Haïti, Seychelles, Maurice) ou sont inclus dans d'autres États (comptoirs de l'Inde,

14. En effet, dans les départements et régions d'outre-mer (DROM-COM), la situation est loin d'être telle. Voir Cuq J.-P., op. cit.

Louisiane, possessions canadiennes à l'exception de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon), mais c'est de lui que datent les actuels départements et régions français d'outre-mer (DROM). Sur ces territoires, le français est souvent en concurrence sociologique avec des créoles, mais, peu à peu, avec des taux de déperdition scolaire comparables à ceux qu'on a pu connaître en métropole, l'école y joue le même rôle d'égalisateur linguistique. Pour la partie de la population qui n'est pas francophone native, le français, qui ne peut pourtant être qualifié de langue étrangère puisqu'il est langue de l'État, est appelé *langue seconde*.

De la deuxième période, dite *second empire colonial français*, la République française conserve encore, sous des statuts divers de plus ou moins grande autonomie, quelques territoires : dans l'océan Pacifique, la Polynésie (1843), la Nouvelle-Calédonie (1853), Wallis-et-Futuna (1886), et dans l'océan Indien l'île de Mayotte dans l'archipel des Comores (1886). En concurrence avec des langues autochtones, le français y connaît le plus souvent, parmi les populations qui ne sont pas venues de la métropole, le statut de langue seconde.

Mais cette vague d'expansion coloniale avait débuté dès 1830 avec la conquête de l'Algérie (achevée en 1854). Peu à peu, l'ensemble des pays du Maghreb était passé sous domination française : la Tunisie (1881-1956), l'Algérie (1830-1962), le Maroc (1911-1956) et, à la jonction avec l'Afrique noire, la Mauritanie (1903-1960). En Afrique subsaharienne, c'est une quinzaine d'États africains d'aujourd'hui qui furent peu à peu conquis à partir du milieu du XIX^e siècle pour former l'Afrique occidentale française (AOF)¹⁵ et l'Afrique équatoriale française (AEF)¹⁶ jusqu'aux indépendances de 1960. À tous ces pays s'ajoutaient la grande île de Madagascar dans l'océan Indien, et Djibouti, sur la côte de la mer Rouge.

Tous ces pays, auxquels il convient d'ajouter, pour être complet, trois États issus de la colonisation belge (le Burundi, le Rwanda et la République démocratique du Congo), sont aujourd'hui des États indépendants, et la langue française, que son statut soit officiellement reconnu ou non, y joue aussi pour beaucoup de citoyens un rôle de langue seconde.

En Asie du Sud-Est, c'est le Cambodge (1863-1953), le Laos (1893-1953) et le Vietnam (1873-1954) qui constituèrent l'essentiel de l'empire français. Au Proche-Orient, les interventions françaises puis les mandats confiés à la France en 1920 par la Société des Nations aux dépens de l'Empire ottoman donnèrent naissance en 1941 aux États du Liban et de la Syrie.

De nos jours, la plupart de ces États, et d'autres encore dans lesquels le français n'est qu'une langue étrangère, sont réunis dans une organisation politique appelée

15. Il s'agit, selon leur dénomination actuelle, du Bénin, du Burkina-Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo.

16. Il s'agit, selon leur dénomination actuelle, du Cameroun, de la République centrafricaine, du

la Francophonie. Cette organisation sera brièvement décrite dans la troisième partie de ce chapitre.

En tout cas, ce sont les circonstances de cette immense aventure historique et géographique, déterminantes pour les représentations plus ou moins positives que les individus qui vivent dans ces régions se forgent aujourd'hui de notre langue, mais aussi l'appétence culturelle que beaucoup d'autres éprouvent encore tout autour du monde pour elle, qui ont fait et qui assurent au français sa place actuelle, à la fois enviable et fragile, dans le concert des langues du monde, et qui l'ont doté d'un statut international encore incontestable mais toujours remis en cause. C'est cette place particulière, fruit d'une diffusion historique et aujourd'hui politiquement entretenue, qui justifie le triple statut didactique de langue maternelle, de langue seconde et de langue étrangère qui la constitue en un objet d'enseignement et d'apprentissage particulier.

1.2. La structuration synchronique du champ

1.2.1. Le concept de champ

Ainsi constitué historiquement, le français langue étrangère peut être décrit en synchronie sous de nombreux aspects (géolinguistique, politique, linguistique, culturel, etc.) qui tous s'interpénètrent. En tant qu'objet de réflexion didactique, sans laquelle l'action linguistique et éducative ne saurait être qu'opportuniste, il ne peut toutefois être appréhendé correctement sans disposer d'un outillage conceptuel adéquat. Nous l'aborderons au moyen du concept de *champ*. Ce concept fondamental, qu'on doit au sociologue Pierre Bourdieu, a été introduit dans la didactique du FLE par Louis Porcher, dans son ouvrage *Champs de signes*¹⁷.

Bien qu'il soit nécessaire pour décrire et pour expliquer le réel, « un champ est un être conceptuel, abstrait, un concept organisateur et non pas un domaine concret, empirique, qui existerait tout fait d'avance ». Il y a champ « quand il y a des enjeux et des acteurs, c'est-à-dire des biens (matériels et symboliques) et des agents (individus, groupes, institutions) qui les poursuivent selon des stratégies réglées ». Par exemple, pour le chercheur (acteur), l'enjeu du champ est de se voir attribuer la paternité de connaissances nouvelles (enjeu symbolique et parfois matériel).

À l'intérieur du champ s'établissent des rapports de solidarité (pour préserver et pérenniser le champ) mais aussi de domination (pour en avoir la maîtrise). Surtout, un champ est un être complexe, lui-même composé de sous-champs. Ainsi :

« le champ du Français langue étrangère, c'est-à-dire le Français langue étrangère comme champ, est lui-même composé de champs (le champ universitaire spécialisé

17. Porcher L., *Champs de signes*, Didier, 1987. Les extraits cités ci-dessous sont tirés du premier

par exemple, ou le champ éditorial spécialisé, etc.). Chacun d'eux est structuré par des principes organisateurs propres, et leur appartenance au champ global fait qu'ils se font écho entre eux, chacun d'eux étant ainsi comme la métaphore de chacun des autres, et du champ global, comme dans la monadologie leibnizienne. [...] Le champ du Français langue étrangère, comme tous les champs, est constitué par un ensemble de positions en relation constante les unes avec les autres. La configuration du champ évolue donc sans cesse, produite par le jeu des positions qu'elle contribue à produire. Elle se lit donc aussi comme un marché, où s'échangent des positions et des biens, où les acteurs ont des espérances pratiques en rapport avec leurs investissements, où des luttes se mènent pour des positions et des bénéfices. On distinguera pour commodité :

- les acteurs personnalisables (individuellement et collectivement) : apprenants, enseignants, chercheurs-formateurs, éditeurs, administrateurs ;
- les institutions : établissements d'enseignement, de formation-recherche, institution de diffusion (revues), d'édition, institutions technico-politiques (ministères) ;
- les objets et les produits ;
- le propos (ce à propos de quoi) : la langue et la culture françaises. »

Le champ du FLE est un « jeu » dont il faut « repérer les joueurs, les règles et les enjeux, en sachant qu'à chaque instant se jouent simultanément de multiples parties qui sont singulières (chacune jouant sa propre partie selon ses propres règles et ses propres enjeux) mais qui en même temps obéissent à des principes communs ».

Pour la didactique du FLE, le champ constitue un concept de niveau 1, c'est-à-dire un concept englobant, à l'intérieur duquel s'organisent des concepts opératoires de niveaux inférieurs. Le champ du FLE est un système, c'est-à-dire un ensemble structuré d'éléments et de relations. L'objet de la didactique est d'une part de décrire le système, mais aussi d'autre part de le développer et donc de contribuer à sa modification.

1.2.2. La politique linguistique et la planification linguistique

Un des paramètres qui conditionnent l'évolution du champ est la politique linguistique, qui constitue pour la didactique un concept de niveau 2, c'est-à-dire un concept intermédiaire qui permet l'organisation ou la mise en œuvre des concepts pédagogiques de niveau 3. Le concept de politique linguistique n'est pas propre à la didactique des langues : comme son nom l'indique, il relève des sciences politiques mais aussi de la sociolinguistique. Cependant, il entre aussi de plein droit dans le domaine d'investigation de la didactique des langues parce qu'il peut conditionner divers autres concepts comme le choix des méthodologies, des manuels, etc. Inversement, les avancées de la didactique peuvent contribuer à éclairer les décideurs

leurs décisions : on peut dire en cela que, au moins par cet aspect des choses, la didactique est une discipline engagée.

De façon générale, la politique linguistique est définie par les choix qu'opèrent des autorités pour réguler les rapports entre une société et les langues qui la concernent. Une politique linguistique peut être nationale (la France décide tel ou tel comportement juridique ou réglementaire par rapport au français, aux langues régionales, aux langues étrangères, etc.), internationale (les recommandations de l'organisation de la Francophonie), ou régionale (les choix de la Catalogne par rapport au catalan et au castillan). Les paramètres historiques, politiques, économiques et idéologiques sont très importants pour la définition des politiques linguistiques.

Pour être efficace, une politique linguistique doit être dotée d'un système de planification. Ce concept, qu'on doit au Norvégien Einar Haugen¹⁸, a été repris dans les années 1970 par Joshua Fishman¹⁹ aux États-Unis et par les sociolinguistes catalans. Il est depuis largement utilisé. Après Heinz Kloss²⁰, Robert Chaudenson²¹ distingue :

- la planification sur le *corpus* : ce sont les interventions sur la langue elle-même, comme les modes d'appropriation, la fixation d'une norme, la régulation de l'orthographe, la terminologie, etc. ;
- la planification sur le *status* : ce sont les interventions sur les aspects sociaux, comme le statut, la diffusion, la promotion, les utilisations, etc.

1.3. Les acteurs institutionnels

Nous disposons maintenant de trois concepts, le champ, la politique linguistique et la planification linguistique, qui nous permettent d'envisager de manière ordonnée l'état actuel du champ du FLE. Nous le ferons en nous attachant aux acteurs institutionnels²² parce qu'ils sont les entités collectives au sein desquelles se meuvent les acteurs individuels, particulièrement enseignants et apprenants, dont la description et les relations seront étudiées plus loin²³. Comme nous y invite la définition de Louis Porcher, on constatera que certaines des institutions décrites ci-dessous sont internes au champ proprement dit et que d'autres, au contraire, lui sont *a priori* externes mais contribuent aussi à le définir.

18. Haugen E., « Planning in modern Norway », dans Bright W. (ed.), *Sociolinguistics*, Mouton, 1966.

19. Fishman J., *Sociolinguistics*, Newbury House Publishers, 1970.

20. Kloss H., « Abstand languages and Ausbau languages », *Anthropological Languages*, 1967.

21. Chaudenson R., *La Francophonie, représentations, réalités, perspectives*, Didier Érudition, « Langues et Développement », 1991.

22. On trouvera ici la description succincte de quelques-unes seulement des institutions les plus importantes du champ du FLE, et surtout leurs adresses et, quand elle est disponible, leur adresse électronique. Au lecteur de « naviguer » sur ces sites, d'y trouver leur histoire, les activités qu'elles décrivent et d'établir les liens avec des institutions dont, faute de place, on ne fera pas état ici.

23. D'autre part, savoir les repérer est une connaissance pratique indispensable à tout nouvel entrant

1.3.1. Les ministères français et leurs opérateurs

1.3.1.1. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères²⁴

Adresse : 27, rue de la Convention – CS 91533 – 75 732 Paris cedex 15

Téléphone : + 33 1 43 17 53 53

Site internet : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>

Contact : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/mentions-legales-infos-pratiques/nous-ecrire/>

C'est évidemment, en tant que décideuse des grandes lignes de la politique de coopération linguistique et éducative de la France, l'institution française la plus importante. Ses diverses transformations au cours du dernier demi-siècle témoignent de l'adaptation de l'institution ministérielle à l'évolution du monde.

C'est le 13 avril 1945 que fut créée une Direction générale des relations culturelles et des œuvres françaises à l'étranger, parce que le gouvernement de l'époque avait conscience que, face à l'expansion prévisible de la langue anglaise et de l'influence américaine dans le monde, la langue et la culture devaient être des atouts importants dans la période nouvelle qui s'ouvrait après la seconde guerre mondiale.

Dans les années 1950, les préoccupations culturelles se doublèrent d'un intérêt nouveau pour la technique, ce qui se concrétisa par la transformation de la Direction en 1956 en une Direction générale des affaires culturelles et techniques, puis en 1966, après la décolonisation, en Direction de la coopération technique. Cette période fut marquée par l'élargissement, dans une perspective de développement commercial, du nombre des pays concernés par la coopération française et par un accroissement important du nombre des coopérants. Un nouvel élargissement des compétences, au domaine scientifique cette fois, fut opéré en 1969 : cette prise de conscience que la culture française devait englober les aspects les plus modernes de la technologie française allait favoriser l'évolution des centres et instituts culturels à l'étranger mais aussi, du point de vue didactique, les recherches sur l'enseignement du français à des publics intéressés par la science et la technologie. Malheureusement, le choc pétrolier de 1973 devait voir le début d'une réduction des moyens consentis par l'État au rayonnement culturel et linguistique de la France, réduction qui ne devait plus cesser jusqu'à nos jours.

Les années 1980 furent marquées, au sein de la Direction générale, par la création, en 1984, d'une Direction du français qui multiplia les opérations pour promouvoir l'image de la France et du français et pour relancer la motivation des apprenants étrangers potentiels. Les Bureaux pédagogiques des ambassades devinrent

24. À l'heure où sont écrites ces lignes, c'est la dénomination officielle de ce ministère, qui peut changer d'intitulé avec les différents gouvernements. Il en va de même pour son organigramme et

les Bureaux d'action linguistique (BAL), au sein desquels opéraient des agents à l'activité de plus en plus professionnalisée, les attachés linguistiques. Parallèlement, se réduisait le nombre des coopérants enseignants, surtout dans les pays de l'ancien empire, où ils étaient peu à peu remplacés par des autochtones. En 1988, la création du ministère de la Francophonie marqua en quelque sorte l'apogée de l'action volontariste de la France et le début d'un engagement plus multilatéral qui devait toutefois demeurer bien timide.

En 1989, la Direction du français fut dissoute et ses activités furent en partie transférées à l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE)²⁵, et en partie à une sous-direction de la coopération linguistique et éducative. Les BAL furent transformés en Bureaux de coopération linguistique et éducative (BCLE), ce qui marquait la volonté d'inclure le linguistique dans un système de coopération plus large, l'éducation, où la France se prévaut d'une certaine expertise.

En 1994, la réforme Juppé devait à la fois associer plus franchement l'action culturelle et linguistique à la politique étrangère du pays, décentraliser les décisions et favoriser la professionnalisation des personnels.

Sans renoncer à ces objectifs, la réforme de 1999 est un peu revenue sur les aspects décentralisateurs de 1994. Le secteur géographique dépendant de l'ancien ministère de la Coopération fut totalement intégré aux affaires étrangères, sous forme de ministère délégué à la Coopération et à la Francophonie, ce qui marqua la fin de la sorte de régime spécial que la France réservait à ses anciennes colonies. Toutefois ces pays demeurent, avec quelques autres désormais, dans la zone de solidarité prioritaire (ZSP) de la France et continuent à recevoir l'essentiel de son aide bilatérale. L'ancienne Direction générale de la coopération scientifique et technique (DGRCSST) céda la place à une Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID) au sein de laquelle une Direction de la coopération culturelle et du français était composée d'une sous-direction des affaires culturelles et artistiques et d'une sous-direction du français.

En 2012, la DGCID a été remplacée par la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, entre autres chargée de l'enseignement du français à l'étranger, de la politique linguistique et de la coopération en matière francophone. Le MEAE confie une bonne part de la mise en œuvre de sa politique linguistique à son nouvel opérateur, l'Institut français. Signe de cette transition dans les responsabilités, en 2016, le service du ministère qui a en charge la diffusion du français se nomme Mission de la langue française et de l'éducation. Direction de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau.

1.3.1.2. L'institut français

Adresse : 8 rue Capitaine Scott, 75015, Paris
Téléphone : 01 53 69 83 00
Site internet : www.institutfrancais.com

Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'Institut français est l'opérateur de l'action culturelle de la France. Il remplace l'éphémère association Culturesfrance (2006-2010) qui était elle-même née de la fusion de deux associations historiques, l'AFAA (Association française d'action artistique) et l'ADPF (Association de diffusion de la pensée française).

C'est à l'Institut français qu'échoient désormais pour la France les missions de promotion de la langue française. Outre des missions d'expertise et de conseil, l'Institut français pilote aussi le réseau des Instituts français à l'étranger dont il s'occupe de la formation des agents.

1.3.1.3. L'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE)

Adresse : 23, place de Catalogne – 75014 Paris
Téléphone : + 33 1 53 69 30 90
Télécopie : + 33 1 53 69 31 99
Site internet : <http://www.aefe.fr/>

Cette agence a été créée le 6 juillet 1990 pour gérer l'enseignement du français à l'étranger. Elle a des liens avec 488 établissements dans 130 pays (320 000 élèves, dont 120 000 Français), et gère directement 65 d'entre eux. Son objet est d'assurer le service public aux Français expatriés mais aussi de renforcer la coopération éducative avec les systèmes scolaires étrangers. Elle est attentive à la promotion des élèves étrangers et octroie un nombre important de bourses d'études.

1.3.1.4. Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEN)

Adresse : 110, rue de Grenelle – 75357 Paris SP 07
Téléphone : + 33 1 55 55 10 10
Site internet : <http://www.education.gouv.fr/>

Bien qu'il soit le vivier où était recruté jusqu'à date récente l'essentiel des personnels en charge de l'action culturelle et linguistique à l'étranger, le MEN, hormis pour ce qui concerne les établissements scolaires et pour les coopérations interuniversitaires,

d'avantage préoccupé par les problèmes de l'enseignement du français aux migrants, il s'intéresse un peu plus à la didactique du français comme langue étrangère ou seconde. C'est aussi du MEN que dépendent les formations universitaires en FLE, mention des licences, masters et troisièmes cycles.

1.3.1.5. Campus France

Adresse : 28, rue de la Grange aux Belles – 75010 Paris
Téléphone : + 33 1 40 40 58 58
Site internet : <http://www.campusfrance.org/fr/>
Contact : <http://www.campusfrance.org/fr/contact>

L'agence Campus France a été créée en juillet 2010 pour promouvoir l'enseignement supérieur français dans le monde et gérer la mobilité étudiante.

1.3.1.6. Le ministère de la Culture et de la Communication

Adresse : 182, rue Saint-Honoré – 75001 Paris
Téléphone : + 33 1 40 15 80 00 – Télécopie : + 33 1 40 15 85 30
Site internet : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/>

L'importance de ce ministère, au moins dans le choix des personnels destinés à l'étranger, s'est renforcée depuis les années 1980. Surtout, pour les aspects linguistiques, il dispose de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF).

1.3.1.7. La Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF)

Adresse : 6, rue des Pyramides – 75001 Paris
Téléphone : + 33 1 40 15 80 00 – Télécopie : + 33 1 40 15 36 76
Site internet : <http://www.dglf.culture.gouv.fr/>
Courriel : dglflf@culture.gouv.fr

Créée le 2 juin 1989, la DGLF, devenue en 2001 DGLFLF, a pour mission la coordination des actions des administrations et des organismes qui, quel que soit leur domaine d'activité, œuvrent à la diffusion et à l'usage du français. Le 16 octobre 2001, ses missions se sont élargies aux langues de France.

1.3.1.8. Radio France Internationale (RFI)

Adresse: 80, rue Camille-Desmoulins – 92 130 Issy-les-Moulineaux
Téléphone: + 33 1 84 22 84 84
Site internet: <http://www.rfi.fr/>
Contact: http://www.rfi.fr/aef_contact

Créée en 1975, Radio France Internationale est devenue autonome en 1983. Comme TV5 Monde pour la télévision, elle est le pôle radiophonique de l'Audiovisuel extérieur de la France, devenu en 2013 France Médias Monde. Multilingue et multiculturelle, RFI est devenue la première radio francophone d'actualité permanente et l'une des quatre grandes stations de radio internationales. Elle a un auditoire de 30 millions de personnes, Français expatriés et francophiles, répartis sur les cinq continents et dispose d'un service « langue française » qui diffuse et met en ligne une aide pédagogique importante pour les professeurs de français.

1.3.2. Les associations professionnelles

On trouvera dans cette rubrique des associations à but professionnel ou commercial, et ensuite des associations dont l'objet est strictement de recherche. Certaines d'entre elles ont des activités à la fois commerciales et de recherche.

1.3.2.1. La Fédération internationale des professeurs de français (FIPF)

Adresse: 101, boulevard Raspail – 75 270 Paris cedex 06
Téléphone: + 33 1 42 84 91 27
Site internet: <http://fipf.org/>
Contact: <http://fipf.org/contact>

La Fédération internationale des professeurs de français a été fondée en 1969 à l'initiative de 26 associations nationales de professeurs de français. Elle compte aujourd'hui dans le monde environ 80 000 membres, répartis dans plus de 180 associations.

Ses travaux s'organisent en commissions régionales (commission FLM, commission Europe de l'Ouest, commission Europe centrale et orientale, commission Asie-Pacifique, commission de l'Amérique latine et des Caraïbes – qui organise régulièrement les SEDIFRALE –, commission de l'Amérique du Nord, commission pour le monde arabe).

La FIPF publie la revue *Dialogues et cultures*, les actes de ses colloques internationaux et elle a la responsabilité de la revue *Le français dans le monde*.

Tous les quatre ans, la FIPF se réunit en congrès. Après Liège en 2016, celui de

1.3.2.2. L'Association des centres universitaires d'études françaises pour l'étranger (ADCUEFE-Campus FLE)

Les coordonnées de l'ADCUEFE-Campus FLE sont celles du centre qui en assure la présidence.
Site internet: <http://www.campus-fle.fr/>

L'ADCUEFE-Campus FLE regroupe 40 universités françaises qui proposent des programmes de français langue étrangère pour étudiants et enseignants étrangers. Un des rôles de cette association est de veiller à l'harmonisation des diplômes universitaires préparés par les différents centres universitaires qui s'engagent à en reconnaître la validité réciproque.

Les centres appartenant à l'ADCUEFE-Campus FLE préparent aussi aujourd'hui presque tous au DELF et au DALF²⁶. Au sein des universités, ils sont en contact permanent avec la recherche en didactique, ce qui leur donne un avantage dans les stages de formation de professeurs. Ils sont aussi en liaison permanente avec les formations universitaires en FLE de leurs établissements.

Les centres ADCUEFE-Campus FLE ont signé une charte de qualité par laquelle ils s'engagent non seulement sur la qualité des cours mais aussi sur une information honnête aux étudiants et dans une aide à l'hébergement.

1.3.2.3. SOUFFLE

Adresse: 14 boulevard Poissonnière – 75 009 Paris
Téléphone: + 33 1 55 33 52 33
Télécopie: + 33 1 55 33 52 34
Site internet: <http://www.souffle.asso.fr/fr/>
Contact: <http://www.souffle.asso.fr/fr/content/contactez-nous>

Fondée sur le principe de la promotion des centres de qualité, qui doivent souscrire à une charte contraignante, SOUFFLE compte aujourd'hui 17 centres en France et en Suisse.

1.3.2.4. L'Association de didactique du français langue étrangère (ASDIFLE)

Adresse: 34, rue de Fleurus – 75 006 Paris
Téléphone et télécopie: + 33 1 45 44 16 89
Site internet: <http://asdifle.com/>
Contact: <http://asdifle.com/contact>

Créée en 1986, l'ASDIFLE a pour objet principal de rassembler les didacticiens du FLE et de stimuler la recherche en didactique. Elle publie un annuaire des chercheurs qui lui sont affiliés, une *Lettre* régulière et des *Cahiers* où l'on trouve les actes des rencontres bisannuelles organisées par l'association.

1.3.2.5. La Société internationale pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde (SIHFLES)

Adresse : Bureau 2.21 INALCO – Pôle des Langues et civilisations
65, rue des Grands-Moulins – CS 21351 – 75 214 Paris cedex 13
Site internet : <http://fle.asso.free.fr/sihfles/>
Courriel : karene_sanchez@yahoo.fr

Cette société d'historiens a été créée en 1987 à l'initiative d'André Reboullet, qui avait été entre autres rédacteur en chef du *Français dans le Monde*. Elle organise régulièrement des rencontres scientifiques et des colloques. Elle publie une *Lettre* régulière à l'adresse de ses membres et la revue *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*.

1.3.3. Les institutions d'enseignement, de formation et de recherche

1.3.3.1. L'Alliance française

Adresse : 101, boulevard Raspail – 75 270 Paris cedex 06
Téléphone : + 33 1 42 84 90 00 – Télécopie : + 33 1 42 84 91 05
Site internet : <http://www.alliancefr.org/>
Courriel : info@alliancefr.org

Créée le 21 juillet 1883, c'est sans doute une des plus anciennes et des plus connues parmi les institutions du FLE. Les hautes personnalités qui avaient présidé à sa naissance se virent bientôt rejointes par des hommes comme L. Pasteur, Taine, Renan, le général Faïdherbe, F. de Lesseps et des religieux, comme le cardinal Lavigerie ou le grand rabbin Kahn.

L'Alliance française prit un essor si rapide qu'elle comptait en 1900 35 000 comités de soutien à travers le monde et dirigeait 250 écoles.

Connue comme un organisme de sensibilité « progressiste » (Jaurès, par exemple, y donna des cours), elle subit une éclipse pendant la seconde guerre mondiale. Son comité en exil était alors présidé par le général de Gaulle lui-même.

Aujourd'hui son influence s'étend à 135 pays et son enseignement est dispensé dans

française est la plus représentée sont l'Amérique latine, l'Asie du Sud-Est, l'Afrique anglophone et l'est de l'Europe. L'Alliance française est devenue fondation en 2007. Dans chaque pays elle dépend des lois locales et son président et le bureau sont des représentants du pays. Les enseignants sont généralement recrutés sur place parmi les autochtones ou parmi les Français résidents. Dans les grandes Alliances, le directeur et parfois son adjoint sont des enseignants français détachés (généralement professeurs d'école ou professeurs certifiés).

Son centre parisien, au 101, boulevard Raspail, accueille au sein de l'Alliance française Paris Île-de-France des cours de langue réputés, mais aussi des colloques et des stages pédagogiques. C'est également le siège de plusieurs associations.

1.3.3.2. La Mission laïque française

Adresse : 9, rue Humblot – 75 015 Paris
Téléphone : + 33 1 45 78 61 71 – Télécopie : + 33 1 45 78 41 57
Site internet : <http://www.mlfmonde.org/>
Courriel : accueil.mlf@mlfmonde.org

La Mission laïque fut fondée en 1902, c'est-à-dire en pleine période de séparation de l'Église et de l'État. Dans l'esprit de ses fondateurs, elle devait mettre au service d'idéaux laïcs l'esprit missionnaire qu'ils reconnaissaient alors comme un élément positif chez leurs adversaires cléricaux. Comme l'Alliance française, elle ne manque pas de parrains célèbres, puisqu'un de ses premiers responsables fut le général Galliéni et que plusieurs anciens présidents de la République (Poincaré, Herriot, Doumergue) ne dédaignèrent pas de la présider.

Contrairement à l'Alliance française, qui n'assure pas en principe de scolarisation, la Mission laïque a construit des écoles, des lycées et des instituts. Elle est présente aujourd'hui dans 40 pays où elle gère une centaine d'établissements (écoles, lycées et écoles d'entreprise), soit environ 40 000 élèves.

Les zones géographiques où son influence est la plus grande sont le bassin méditerranéen (Liban, Syrie, Égypte, Grèce, Espagne) et l'Afrique noire, mais elle est aussi présente aujourd'hui aux États-Unis et dans le Golfe persique. Ses élèves sont généralement des non-francophones ou des enfants de Français expatriés. Ses enseignants sont recrutés localement mais le directeur et, dans les grands centres, quelques enseignants, sont des titulaires détachés de France. En France même, la Mission laïque gère le lycée international de Valbonne (Sophia Antipolis) dans les Alpes-Maritimes.

1.3.3.3. *L'Alliance israélite universelle*

Adresse: 45, rue La Bruyère – 75 009 Paris
 Téléphone: + 33 1 53 32 88 55
 Site internet: <http://www.aiu.org/>
 Contact: <http://www.aiu.org/fr/contact>

Créée en 1860 à l'initiative de six personnalités juives de l'époque et avec le soutien d'Alphonse Crémieux, qui en deviendra le président, son influence s'exerce surtout au Maghreb et au Moyen-Orient. Elle dispose d'une cinquantaine d'établissements scolaires et touche environ 20 000 élèves. Fondée en 1867, l'École normale israélite était connue avant la guerre de 1914 pour dispenser le meilleur enseignement de français au Proche-Orient.

1.3.3.4. *L'Œuvre des écoles d'Orient*

Adresse: 20, rue du Regard – 75 278 Paris cedex 06
 Téléphone: + 33 1 45 48 54 46
 Site internet: <http://www.oeuvre-orient.fr/>
 Contact: <http://www.oeuvre-orient.fr/formulaire-de-contact/>

Cette institution catholique a été fondée en 1855 et sa zone d'influence est le Moyen-Orient. L'enseignement, et par conséquent celui du français, est surtout un moyen d'évangélisation. Un des objectifs de l'institution est de rapprocher les Églises orientales schismatiques et l'Église de Rome.

1.3.3.5. *Le Centre international d'études pédagogiques (CIEP)*

Adresse: 1, avenue Léon-Journault – 92 318 Sèvres cedex
 Téléphone: + 33 1 45 07 60 00 – Télécopie: + 33 1 45 01 60 01
 Site internet: <http://www.ciep.fr/>
 Contact: <http://www.ciep.fr/contacts>

Créé en 1946, le CIEP est devenu un Office français pour le développement de l'éducation dans le monde. Ses activités sont l'expertise et la coopération éducative, les échanges scolaires, l'enseignement du français langue étrangère et seconde, les prestations de ressources documentaires grâce à une très intéressante bibliothèque. Disposant de très beaux locaux dans l'ancienne manufacture royale de porcelaine de Sèvres (hébergement, restauration, salles de conférences), le CIEP est spécialisé dans l'accueil des stagiaires étrangers. Il assure la responsabilité et la gestion des

On trouve aussi sur son site la liste des formations de masters en FLE des universités françaises.

1.3.3.6. *Le BELC*

Adresse: celle du CIEP
 Téléphone: + 33 1 45 07 63 60
 Courriel: boudin@ciep.fr

Bien que son destin actuel ne corresponde en rien à ce qu'elle a été, il n'est pas possible de passer sous silence cette institution, tant son influence fut grande sur la discipline pendant une trentaine d'années. Créé en 1959 sous le sigle BEL (Bureau d'études et de liaison pour l'enseignement du français dans le monde), le BELC est en effet assez vite devenu un des piliers de l'édifice de diffusion du français. Ses objectifs originaux étaient multiples:

- étude des conditions de l'enseignement du français en milieu scolaire (secondaire et primaire) à l'étranger;
- recherches linguistiques comparatives (français/langue maternelle des apprenants);
- élaboration de matériel didactique;
- information et documentation des enseignants de français;
- perfectionnement des professeurs;
- liaison entre les centres de recherche et entre les chercheurs et les utilisateurs.

Peu à peu, et sous l'influence de son premier directeur Guy Capelle, puis de Denis Girard, le BEL devient en 1965 le BELC (Bureau pour l'enseignement de la langue et de la civilisation françaises à l'étranger) et passe l'année suivante sous la dépendance administrative du CIEP de Sèvres. Pendant une vingtaine d'années, le BELC fut dirigé par Francis Debyser dont les nombreux travaux sont bien connus. Après la direction de Jean-Claude Mothe, spécialiste de l'évaluation en langue, l'influence du CIEP se fit de plus en plus sentir au point qu'aujourd'hui, le BELC, qui a perdu ses locaux parisiens (dont le célèbre 9, rue Lhomond, qui fut longtemps le lieu de passage obligé de tous les enseignants de français dans le monde), n'en est plus qu'une partie du pôle langue française.

Dans le domaine de la recherche, le BELC s'était fait connaître dans les années 1960-1970 par des études en phonologie comparée, sur les rapports entre le français écrit et le français oral, les exercices structuraux, l'utilisation du tableau de feutre et, dans les années 1970-1980, sur la vidéo, l'enseignement assisté par ordinateur, la pédagogie de la traduction, l'évaluation, la créativité, la sémiotique. Son retour dans le giron du CIEP a, paradoxalement, correspondu à une baisse notable de la

Outre la publication de nombreux matériels pédagogiques et de méthodes pour l'Afrique (*Pierre et Seydou, Frère Jacques*, etc.) la notoriété du BELC s'était surtout affirmée par l'organisation de stages annuels (dits stages longs) destinés aux enseignants français et étrangers appelés à exercer des responsabilités pédagogiques ou de diffusion. Après la montée en puissance des maîtrises de FLE, ces stages ont disparu. Il ne subsiste plus aujourd'hui que les stages pédagogiques d'été ou d'hiver.

1.3.3.7. Le Crédif

C'est avec le BELC une des deux institutions phares des années 1960 à 1990. Créé en 1959 et rattaché à l'ENS de Saint-Cloud, le Crédif était issu d'un organisme né en 1951, le Centre d'études du français élémentaire, qui était alors géré par l'UNESCO. De ses origines et de son statut de laboratoire spécialisé de l'ENS de Saint-Cloud, le Crédif avait une vocation plus universitaire que le BELC.

Ses objectifs étaient, au début, l'exploration du français moderne par des enquêtes, l'élaboration et l'expérimentation de méthodes audiovisuelles, la formation de personnels spécialisés dans ces techniques. Peu à peu ses activités étaient devenues tout à fait comparables à celles du BELC avec lequel il partageait la notoriété la plus grande dans les institutions du FLE. Comme le BELC, il a subi la montée en puissance de la recherche universitaire en FLE, et a été dissous en 1996.

Les activités de recherche du Crédif ont toujours été très variées. On notera entre autres les enquêtes liées au *français fondamental* (vocabulaire scientifique spécialisé, langage de l'enfant, français parlé et écrit de l'adulte), puis aux travaux du Conseil de l'Europe (*Un Niveau-Seuil*), français précoce, français langue seconde, enseignement aux migrants, enseignement assisté par ordinateur, méthodologie, etc.

Le Crédif a élaboré des méthodes parmi lesquelles on citera *Voix et Images de France*, *Bonjour Line* et *Archipel*.

Parmi les directeurs du Crédif, beaucoup sont des personnalités marquantes du FLE : Paul Rivenc, Jacques Cortès, Michel Dabène, Louis Porcher, Michèle Garabédian, Henri Besse, Daniel Coste.

1.3.3.8. Les universités

Les universités se sont intéressées, et pour certaines de longue date, à l'enseignement du français aux étrangers²⁷, et plus récemment à la formation des enseignants et des chercheurs en français. Plus d'une trentaine d'entre elles offrent aujourd'hui des cursus plus ou moins complets conduisant au master et au doctorat. Certaines proposent aussi des stages de formation de formateurs l'été ou au cours de l'année scolaire.

Pour les détails, on peut consulter les sites des universités et de leurs centres de langues.

1.3.4. Le monde éditorial

Les éditeurs sont aussi des acteurs importants du champ du FLE. C'est eux qui décident des publications par la tenue de collections didactiques ou méthodologiques. Ils sont donc ainsi très liés au monde de la recherche. Leurs décisions éditoriales influent parfois beaucoup sur la forme définitive des méthodes, pour lesquelles les discussions sont souvent serrées entre les concepteurs, qui mettent en avant leurs choix pédagogiques, et l'éditeur, qui met en avant ses choix commerciaux. À chacun de juger, en compulsant leurs catalogues et leurs produits, de leurs mérites propres ! On se contentera de donner ici quelques adresses d'éditeurs français, bien qu'il y ait également à l'étranger des éditeurs de qualité dans ce domaine.

1.3.4.1. CLE International

Adresse : 9 bis, rue Abel-Hovelacque – 75 013 Paris
Téléphone : + 33 1 72 36 30 53
Site internet : <http://www.cle-inter.com>

1.3.4.2. Les éditions Didier

Adresse : 13, rue de l'Odéon – 75 006 Paris
Téléphone : + 33 1 44 41 31 31
Site internet : <http://www.editionsdidier.com/>
Contact : <http://www.editionsdidier.com/contact/?from=faq>

1.3.4.3. Hachette (EDICEF)

Adresse : Hachette Livre – 58, rue Jean Bleuzen – 92 178 Vanves cedex
Téléphone : + 33 1 43 92 30 00
Site internet : <http://www.hachette.com/>
EDICEF
Adresse : 11, rue Paul-Bert – 92 247 Malakoff
Téléphone : + 33 1 55 00 11 89
Site internet : <http://www.editions-hachette-livre-international.com/>
Courriel : editionsHLI@hachette-livre.fr

1.3.4.4. Les Presses Universitaires de Grenoble (PUG)

Adresse : 15, rue de l'Abbé-Vincent, Bât. B1, ZI des Vouillants – 38 600 Fontaine
Téléphone : + 33 4 76 29 43 09 – Télécopie : + 33 4 76 44 64 31
Site internet : <http://www.pug.fr/>

1.3.4.5. Le français dans le monde

Adresse : 9 bis, rue Abel-Hovelacque – 75 013 Paris
Téléphone : + 33 1 72 36 30 67
Site internet : <http://www.fdlm.org/>
Courriel : contactfdlm@gmail.com

Il convient de mentionner également *Le français dans le monde*, qui est à l'heure actuelle la seule revue française de diffusion internationale pour enseignants de FLE et de FLS, et son supplément *Francophonie du Sud* et la revue scientifique *Recherches et Applications*. Édités par CLE international, ce sont des titres appartenant à la FIPF.

1.3.4.6. Maison des langues

Adresse : 78, rue de Turbigo – 75 003 Paris
Téléphone : + 33 1 46 33 85 59
Site internet : <https://www.emdl.fr/>
Contact : <https://www.emdl.fr/fle/a-propos/nous-contacter>

1.3.5. La Francophonie

On ne saurait terminer ce rapide tour d'horizon des acteurs du champ sans évoquer l'échelon international de la politique de la langue française. L'habitude a été prise aujourd'hui de désigner par francophonie (avec f minuscule) l'ensemble des locuteurs francophones, et par Francophonie (avec f majuscule) l'ensemble des pays francophones regroupés dans l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)²⁸.

Les orientations générales de la politique de la Francophonie sont définies tous les deux ans par le sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Depuis le sommet de Hanoï, en 1997, la Francophonie est

dotée d'une charte et surtout d'un secrétaire général²⁹ dont le rôle est d'être « le porte-parole politique et le représentant officiel de la Francophonie au niveau international³⁰ ». La Francophonie est également dotée d'un certain nombre d'organismes ministériels et d'organismes opérateurs dont on décrira succinctement quelques-uns des plus importants pour la langue proprement dite.

1.3.5.1. La Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN)

Adresse : Complexe Sicap Point E, Immeuble C, 3^e étage,
Avenue Cheikh-Anta-Diop – BP 3220 – Dakar (Sénégal)
Téléphone : + 221 33 859 29 79 – 33 859 29 91
Télécopie : + 221 33 825 17 70
Site internet : <http://www.confemen.org>
Courriel : confemen@confemen.org

Au niveau politique, les pays francophones avaient instauré, bien avant la création d'organes permanents, des conférences ministérielles dont la plus importante pour ce qui concerne l'éducation et la langue est la CONFEMEN. Créée dès 1960, elle est essentiellement une structure d'information, de concertation et de réflexion.

1.3.5.2. L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

Adresse : 19-21, avenue Bosquet – 75 007 Paris
Téléphone : + 33 1 44 37 33 00 – Télécopie : + 33 1 45 79 14 98
Site internet : <http://www.francophonie.org/>
Contact : <http://www.francophonie.org/Contacts.html>

Fondée le 20 mars 1970 à Niamey, l'ancienne Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) est devenue l'Agence intergouvernementale de la Francophonie en 1998 et enfin Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) en 2005. Elle est le véritable secrétariat de toutes les instances de la Francophonie et, à ce titre, est chargée de la mise en œuvre et du suivi des programmes de coopération décidés par les instances politiques. C'est elle qui a la charge d'organiser la concertation entre les pays membres, les diverses conférences interministérielles et la coopération avec les instances internationales et les organisations non gouvernementales (ONG).

28. En 2016, l'OIF compte 54 États membres, 24 observateurs et 4 associés. L'OIF est devenue

1.3.5.3. L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), ex-AUPELF-UREF

Adresse du siège
Case postale du Musée – BP 49714
Montréal (Québec) H3T 2A5 (Canada)
Téléphone: + 1 514 343 66 30 – Télécopie: + 1 514 343 21 07
Site internet: <http://www.auf.org/>
Courriel: rectorat@auf.org
Adresse de la délégation Europe
4, place de la Sorbonne – 75 005 Paris (France)
Téléphone: + 33 1 44 41 18 18 – Télécopie: + 33 1 44 41 18 19
Site internet: <http://www.auf.org/>
Courriel: rectorat@auf.org

Créée le 13 janvier 1961 à Montréal, l'Association des universités partiellement ou entièrement de Langue française forme aujourd'hui, avec l'université des Réseaux d'expression française, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Depuis le sommet de Hanoï de 1997, l'AUF est l'opérateur pour l'enseignement supérieur et la recherche des sommets des chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage. C'est à cette date qu'a également été adoptée sa charte.

Ses objectifs sont de stimuler les programmes de recherche et de formation dans le monde universitaire francophone, de promouvoir l'enseignement du français et la coopération interuniversitaire, ainsi que la formation à distance. Elle coopère aussi étroitement avec l'Organisation internationale de la Francophonie et avec l'université Senghor d'Alexandrie. Elle compte aujourd'hui plus de 800 institutions membres, dans 106 pays.

1.3.5.4. L'université Senghor

Adresse: 1, place Ahmed-Orabi – El Mancheya – Alexandrie (Égypte)
Téléphone: + 203 48 43 570 – Télécopie: + 203 48 50 532
Site internet: <http://www.usenghor-francophonie.org/>
Courriel: info@usenghor-francophonie.org

Créée en 1990, l'université Senghor est un établissement supérieur francophone qui forme gratuitement des étudiants dans les domaines de la nutrition et de la santé, de l'administration et de la gestion, de l'environnement et de la gestion du patrimoine.

1.3.5.5. TV5 Monde

Adresse: 131, avenue de Wagram – 75 017 Paris
Téléphone: + 33 1 44 18 55 55
Site internet: <http://www.tv5monde.com/>
Contact: <http://www.tv5monde.com/cms/chaine-francophone/tv5monde/p-30794-Contact.htm>

TV5 Monde, initialement baptisée TV5, est née en 1984 de la coopération des télévisions francophones de service public. Elle s'est peu à peu étendue et, servie aujourd'hui par six satellites, elle propose à plus de 200 millions de foyers raccordés dans le monde entier des programmes régionaux spécifiques issus des chaînes francophones.

TV5 Monde propose sur son site un onglet langue française (découvrir – apprendre – enseigner le français avec TV5 Monde), très utile pour les professeurs de français.

Pour en savoir plus

- BRUÉZIÈRE M., *L'Alliance française, histoire d'une institution, 1883-1993*, Hachette, Paris, 1993.
- CALVET L.-J., *Les Politiques linguistiques*, PUF, « Que sais-je? », 1996.
- COSTE D. (dir.), *Aspects d'une politique de diffusion du français langue étrangère depuis 1945, matériaux pour une histoire*, Crédif-Didier, 1984; *Vingt ans dans l'évolution de la didactique des langues (1968-1988)*, Hatier-Didier, 1994.
- COSTE D., CHRIST H., MINERVA N. (éd.), *Numéro anniversaire de la SIHFLES, hommage à André Reboullet, Documents pour l'histoire du français langue étrangère et seconde*, n° 21, 1988.
- CUQ J.-P. (dir.), *Enseigner Le français dans le monde, Le livre blanc de la FIPF*, GERFLINT, Essais francophones, 3, 2016.
- HAGÈGE C., *Le Français et les siècles*, Odile Jacob, « Points », 1987.
- MARTINEZ P., *La Didactique des langues étrangères*, PUF, « Que sais-je? », 1997, 2^e éd 1998.
- PORCHER L., *Le Français langue étrangère*, Hachette-CNDRP, 1995; *Enseigner/diffuser le français: une profession*, Hachette, 1987; *Champs de signes*, Didier, « Essais », 1987.

ROCHE F. PIGNIAU B. *Histoires de diplomatie culturelle, des origines à 1995*. ADPE,

SPAËTH V., *Généalogie de la didactique du français langue étrangère, l'enjeu africain*, Didier Érudition, «Langues et développement», 1998.

WALTHER H., *Le Français dans tous les sens*, Robert Laffont, 1988.

Revues

Documents, revue de la Société internationale d'histoire du français langue étrangère et seconde (SIHFLES).

La didactique du français langue étrangère et seconde, sous-ensemble d'une discipline nouvelle en sciences humaines : la didactique des langues

L'histoire, la géographie, la composition du champ du FLE ne sont finalement l'objet que de peu de polémiques. En revanche, l'établissement d'une discipline somme toute récente est toujours le sujet d'interrogations épistémologiques fondatrices, dont on ne peut faire ici l'économie.

2.1. L'ambition scientifique de la didactique des langues

Le champ qui vient d'être décrit au chapitre 1 et la langue française délimitent une discipline nommée *français langue étrangère* et l'inscrivent en première instance au sein de la didactique des langues, dont elle constitue un sous-ensemble particulier. Mais cette discipline peut-elle avoir une ambition et une reconnaissance scientifiques ? C'est la question que nous allons tenter d'éclairer. En fait, elle a déjà été en partie abordée, au début du chapitre précédent, par l'évocation de la sorte de lutte que les enseignants et les chercheurs en FLE ont dû et doivent encore souvent mener au sein des universités de lettres pour se voir accorder un statut académique convenable, c'est-à-dire la reconnaissance d'une certaine scientificité de leur objet d'étude. La question n'est cependant pas uniquement sociologique et ne concerne pas seulement les enjeux pratiques et symboliques qui ont été mis en évidence par le concept de champ, c'est aussi une question fondamentale parce qu'elle définit le cadre et les ambitions de la recherche et des enseignements.

De façon générale, le débat sur le degré de scientificité d'une discipline nouvelle est indispensable dans sa période d'établissement. On peut en prendre pour exemple les interrogations de certains grammairiens sur la scientificité de l'objet texte, et partant de la grammaire de texte¹ en tant que discipline nouvelle en linguistique. Ainsi, pour tenter de répondre à cette inquiétude, Lita Lundquist² se réfère-t-elle aux critères de scientificité édictés par Jean-Claude Milner³ et qui sont : 1) l'empirique,

1. Le texte étant aussi pour nous un concept didactique de niveau 3, on ne saurait trop conseiller la lecture du numéro 101 de *Langue française*, 1998.